

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29/03/2019

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 9

Nombre de suffrages : 11

Date de convocation
26/03/2019

Date d'affichage
26/03/2019

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..J..J....

et publication du :

..J..J....

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-neuf mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme FAYOLLE Carole.

Etaient présents :

M. BERCHEM Franck, Mme BOUTROUX Stéphanie, Mme FAYOLLE Carole, M. GENESTE Jean-Guy, M. MERCIER Jean-Louis, M. MOREAU Christian, Mme NEBOUT Roberte, M. POTHIER Fabrice, Mme TRIBOULET Véronique

Procuration(s) :

Mme VILLENEUVE Odile donne pouvoir à Mme TRIBOULET Véronique, M. ROYER Franck donne pouvoir à Mme FAYOLLE Carole

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

M. ROYER Franck, Mme VILLENEUVE Odile

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme TRIBOULET Véronique

Numéro interne de l'acte : 2019/03/29/78

Objet : Convention prêt bibliothèque

Madame le Maire donne lecture d'un courrier de la Médiathèque Départementale de l'Allier qui présente des conventions de prêt de documents audiovisuels, sonores et le prêt de jeux, en complément du prêt des livres pour la bibliothèque communale.

Madame le Maire explique que la Médiathèque Départementale propose trois nouveaux types de conventions permettant de fixer les conditions de prêt propres à chacun de ces documents, soit :

- convention de prêt de documents audiovisuels (DVD)
- convention de prêt de documents sonores (CD)
- convention de prêt de jeux

Et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce sujet

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ces propositions, et autorise Madame le Maire à signer ces trois nouvelles conventions de différents prêts.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à MAGNET

Le Maire,

